



COMMUNE DE GONFARON

BUDGET DE L'EAU : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2018

PRESENTATION DU SERVICE :

Jusqu'en 1992 le service de l'eau et le service de l'assainissement n'étaient pas distinct des services communaux, et ne disposaient pas d'un budget annexe.

Pour se conformer à la loi sur l'eau de 1992 un budget annexe réunissant le service de l'eau et le service de l'assainissement a été créé pour enregistrer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à ce service. Ce budget est régi par la nomenclature M 49. Les recettes sont fournies par les usagers du service et doivent équilibrer les dépenses.

En 2010, suite au changement de strate de population de la commune qui dépassé les 3500 habitants, il a fallu scinder les deux services et le budget annexe. Il y a donc depuis cette date un budget pour le service de l'assainissement et un budget pour le service de l'eau qui sont soumis chacun à la nomenclature M 49.

Le service de l'eau est affermé par délégation de service public à l'entreprise VEOLIA depuis mai 2015.

PRESENTATION DES DONNEES BUDGETAIRES :

Le résultat du compte administratif a été comparé avec le projet de compte de gestion fourni par la perception. Les deux résultats sont identiques.

Le résultat cumulé de la section d'exploitation s'élève à 98 438.90 euros. Le résultat cumulé de la section d'investissement avec les restes présente un excédent de financement 16 457.91 euros.

Les orientations budgétaires 2018 sont présentées de la manière suivante :

- Résultat de 2017
- rapport d'orientation budgétaire

A- Les résultats de l'année 2017

➤ *Exploitation*

| DEPENSES | Dépenses nettes | Opérations d'ordre | Virement (pour mémoire) | TOTAL |
|-----------|-----------------|--------------------|-------------------------|-----------|
| Prévues | 57 000.00 | 33 086.77 | 68 332.63 | |
| réalisées | 40 550.26 | 33 086.77 | | 73 637.03 |
| % | 71.14% | 100% | | |

| RECETTES | Recettes nettes | Opérations d'ordre (entre sections) | Excédent antérieur (pour mémoire) | TOTAL |
|-----------|-----------------|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------|
| Prévues | 80 100.00 | 4 251.08 | 74 068.32 | |
| réalisées | 93 762.91 | 4 251.08 | | 98 013.99 |
| % | 117.06% | 100% | | |

| | |
|---------------------------|------------------|
| RESULTAT | 24 370.58 |
| Excédent antérieur | 74 068.32 |
| Résultat cumulé | 98 438.90 |

➤ *Investissement*

| DEPENSES | Dépenses | Opérations | Opérations | Solde d'exécution | TOTAL |
|----------|----------|------------|------------|-------------------|-------|
|----------|----------|------------|------------|-------------------|-------|

| | nettes | d'ordre (entre sections) | patrimoniales | négatif antérieur (pour mémoire) | |
|-----------|------------|--------------------------|---------------|----------------------------------|-----------|
| Prévues | 146 918.54 | 4 251.08 | 0 | | |
| réalisées | 17 948.00 | 4 251.08 | 0 | | 22 199.08 |
| % | 12.22% | 100% | 100% | | |

| RECETTES | Recettes nettes | Opérations d'ordre+patrimoniales | Excédent antérieur (pour mémoire) | Virement (pour mémoire) | TOTAL |
|-----------|-----------------|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-----------|
| Prévues | 0 | 33 086.77 | 49 750.22 | 68 332.63 | |
| réalisées | 0 | 33 086.77 | | | 33 086.77 |
| % | 100.00% | 100% | | | |

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| RESULTAT | 10 887.69 |
| excédent antérieur | 49 750.22 |
| Résultat cumulé à reporter | 60 637.91 |
| Soldes des restes à réaliser | 44 180.00 |
| Excédent de financement | 16 457.91 |

B- Synthèse

Il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement. L'affectation du résultat se fera donc de section à section.

En recettes d'exploitation 98 438.90 € et en recettes d'investissement 60 637.91 €.

Rapport d'orientation budgétaire 2018

Monsieur le maire tient à préciser en préambule que le service de l'eau ne dispose d'aucun agent. Par voie de conséquence les dépenses de fonctionnement ne comprennent aucune charge de personnel.

I- Section d'exploitation

a- Les dépenses :

Il est prévu un prélèvement d'environ 99 290 euros au profit de la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent des dépenses incompressibles notamment la participation au syndicat d'Entraigues, la redevance versée à l'Agence de l'Eau, la dotation aux amortissements. Ces dépenses cumulées avec les frais divers s'élèvent à 84 498 euros, environ. A noter que la participation à Entraigues va augmenter d'environ 10 000 euros suite à une décision prise par le comité syndical en novembre 2017, ensuite elle baissera à nouveau.

Cette décision a été prise à la suite d'une étude engagée dans le cadre de la modification des statuts du syndicat en prévision de l'obtention des nouvelles dotations en eau. L'objectif du syndicat est d'optimiser la répartition financière de la participation budgétaire entre les communes.

Par ailleurs la commune a décidé de se faire assister pour la réalisation de la procédure de protection du captage de Maraval, cela va coûter environ 5000 €.

EVOLUTION DES DEPENSES NETTES (hors prélèvement, hors amortissements)

| 2016 | | | 2017 | | | 2018 |
|------------|--------------|-------|------------|--------------|-------|------------|
| Prévisions | Réalisations | % | Prévisions | réalisations | % | Prévisions |
| 58 666 | 51 275 | 87.40 | 57 000 | 40 550 | 71.14 | 62 500 |

Aucun agent communal n'est affecté au service de l'eau puisqu'il est concédé à VEOLIA. Cependant il arrive parfois dans l'année que des agents municipaux interviennent pour des réparations mineures ou urgentes sur certains points du réseau. Les dépenses correspondantes sont alors remboursées au budget communal (salaires et dépenses). En 2017 il avait été prévu un remboursement de 8000 €, mais aucun agent n'étant intervenu ce remboursement n'a pas été effectué.

En 2018 il a été décidé de ne pas inscrire de crédit au budget au moment du vote. Si le besoin s'en fait sentir en cours d'année, ces crédits feront l'objet d'une décision modificative.

b- Les recettes :

Elles sont constituées par l'excédent antérieur et le montant des opérations d'ordre (environ 100 000 euros) et par le montant de la surtaxe prélevée sur les consommations d'eau des usagers qui n'augmentera pas en 2018. Elle s'élève à 0.30 € par m³ et rapporte environ 90 000 euros.

Dans ces conditions la répartition des recettes serait la suivante :

- 50.28 % en provenance de l'excédent de fonctionnement de l'année 2017
- 2.17 % représentent l'amortissement des subventions perçues les années précédentes (opérations d'ordre)
- 47.55 % en provenance la surtaxe prélevée sur les factures d'eau réglées par les usagers du service et de paiements divers par les usagers du service

2- Section d'investissement

a- Les dépenses :

Hors opérations d'ordre, la municipalité disposera d'environ 137 000 euros pour investir sur les réseaux. Si besoin elle pourra réaliser un emprunt. A ce jour l'endettement sur le budget de l'eau est nul puisque depuis plusieurs années tous les investissements ont été réalisés sur fonds propres, et que les anciens emprunts ont été remboursés depuis longtemps.

EVOLUTION DES DEPENSES

| 2016 | | | 2017 | | | 2018 |
|------------|--------------|------|------------|--------------|-------|------------|
| Prévisions | Réalisations | % | Prévisions | Réalisations | % | prévisions |
| 104 984 | 6 131 | 5.84 | 146 918 | 17 948 | 12.22 | 149 000 |

b- Les recettes :

Les recettes sont constituées par le prélèvement réalisé sur la section de fonctionnement, par l'excédent antérieur, et par les amortissements.

La répartition des encaissements entre les différents postes de recette est la suivante :

- 51.20% provenant du prélèvement effectué sur la section d'exploitation (différence positive entre les dépenses et les recettes de la section d'exploitation)
- 31.27% provenant de l'excédent antérieur
- 17.53% provenant de l'amortissement des investissements des années précédentes

3- Informations diverses

a. Perspectives d'évolution

i. exploitation

1. Dépenses nettes

| 2018 | | 2019 | | 2020 | |
|---------|----------------|---------|----------------|---------|----------------|
| Montant | Evolution en % | Montant | Evolution en % | Montant | Evolution en % |
| 62 500 | +54% | 55 000 | -12% | 52 000 | -6% |

Il y a peu de dépenses de fonctionnement puisque le service est confié à VEOLIA.

La commune doit s'acquitter essentiellement de taxes (redevance à l'Agence de l'Eau), et des participations au syndicat d'Entraigue. Il y a ensuite les amortissements.

Les dépenses à venir évolueront essentiellement en fonction de la participation d'Entraigues qui va varier ainsi que cela a été expliqué au chapitre précédent.

2. Recettes nettes

| 2018 | | 2019 | | 2020 | |
|---------|----------------|---------|----------------|---------|----------------|
| Montant | Evolution en % | Montant | Evolution en % | Montant | Evolution en % |
| 93 100 | +0.5% | 93 600 | + 0.5% | 94 100 | + 0.5 % |

Elles sont composées uniquement des recettes provenant des facturations de consommation d'eau aux usagers du service. Il n'est pas prévu d'augmenter la surtaxe. Le prévisionnel se fait uniquement sur un petit pourcentage d'augmentation des consommations.

ii. Investissement

1. Dépenses nettes

| 2018 | | 2019 | | 2020 | |
|---------|----------------|---------|----------------|---------|----------------|
| Montant | Evolution en % | Montant | Evolution en % | Montant | Evolution en % |
| 149 000 | + 3% | 150 000 | + 1% | 151 000 | + 1% |

Ces investissements se répartissent entre deux groupes de dépenses : les frais d'étude relatifs à la procédure de protection des captages, les travaux de reprise de réseaux d'eau ou d'installation d'infrastructures diverses (poteaux incendies ou autres).

2. Recettes nettes

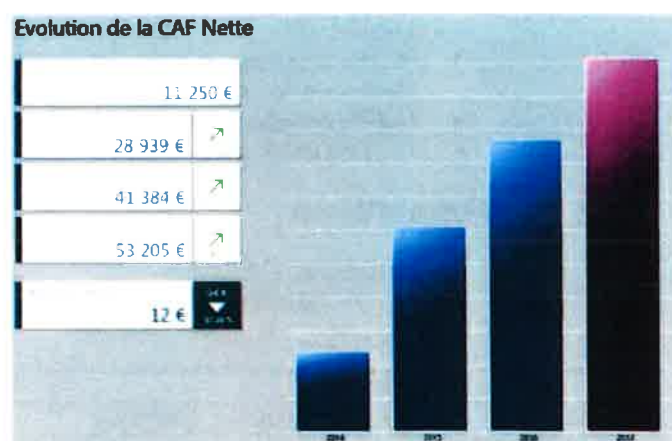
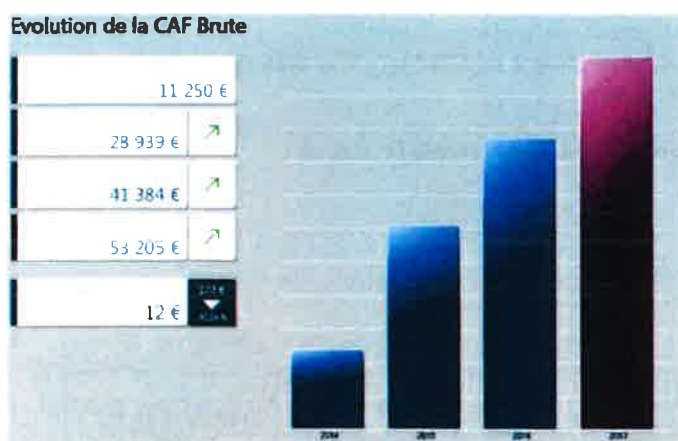
| 2018 | | 2019 | | 2020 | |
|---------|----------------|---------|----------------|---------|----------------|
| Montant | Evolution en % | Montant | Evolution en % | Montant | Evolution en % |
| 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |

Les recettes nettes sont les recettes propres au service en l'occurrence les subventions. Les autres recettes proviennent des amortissements et du prélèvement. Il n'y a aucune subvention notifiée à ce jour.

b. Endettement prévisionnel

Le budget de l'eau ne comporte aucun emprunt à rembourser. A ce jour, en l'état actuel des prévisions d'investissement, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt ni en 2018, ni dans les prochaines années.

c. Epargne



CAF : capacité d'autofinancement (montant des ressources internes de la collectivité qui permet d'assurer le financement des investissements)

Ici la CAF nette est égale à la CAF brute car il n'y a aucun emprunt à rembourser.

nota bene : l'exécutif n'a aucune obligation légale de suivre les orientations budgétaires présentées au conseil municipal, d'ici le vote du budget, ces chiffres peuvent être modifiés en fonction d'éléments nouveaux qui parviendraient à la mairie ou des débats au sein du conseil municipal).